



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2017

Publié le 11/12/2017

Date convocation : 30 novembre 2017

Présents ou représentés : 21

L'an deux mille dix-sept et le jeudi sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Denis MARCOUX, Madeleine MARTINEZ, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Hervé BRAHIC à Luc VEYRAT, Régine PESENTI à Yvon BONZI, Alain GENES à Jocelyne LECLERE, Tamara KUZMIC à Josette VELAY

Absents : Amélie BRANTE, Corinne D'ALETTO

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Budget M14 - DM n° 2

V Vu la délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2017 de la CCPU portant modification de l'attribution de compensation de la commune pour 2017 et l'évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du transfert de charge complémentaire relatif au loyer du Point Info Tourisme, il convient de prendre une décision modificative :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
R-73211 : Attribution de compensation		16 045 €
R-752 : Revenus des immeubles		- 16 045 €
TOTAL	0 €	0 €

UNANIMITE

2. Régie des eaux : budget eau - DM n° 3

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 5/12/17, le conseil municipal approuve une troisième décision modificative :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-014 701249 - Reversement pour redevance pour pollution d'origine domestique	30 400 €	
Chap-011 6068 – Autres matières et fournitures	-30 400 €	
TOTAL	0 €	0 €

UNANIMITE

3. Régie des eaux : budget assainissement - DM n° 3

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 5/12/17, le conseil municipal approuve une troisième décision modificative :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-014 706129 – Reversement pour redevance modernisation des réseaux de collecte	3 400 €	
Chap-011 6156 – Maintenance	-3 400 €	
TOTAL	0 €	0 €

UNANIMITE

4. **Transfert compétence « médiathèques »**

A la prise de compétence de la médiathèque d'Uzès, la CCPU s'était engagée à étudier le transfert des médiathèques volontaires sous 2 ans ; à l'issue de ce délai, il apparaît que les communes de St Quentin la Poterie, Montaren et St Médiars, et Belvezet sont volontaires pour le transfert à compter du 1^{er} janvier 2018. Le personnel rattaché à la bibliothèque sera également transféré.

18 POUR – 3 ABSTENTIONS (Mme CARRE, Mme LECLERE, M. GENES)

5. Loyer Point info tourisme et attribution de compensation

Lors du transfert du tourisme en 2011 à la CCPU, les dépenses en matière touristique sur St Quentin ont été sous-estimées.

Il est apparu difficile de convoquer à nouveau la CLECT pour délibérer, d'autant que les transferts concernaient aussi d'autres compétences. Il convient de revenir sur l'erreur matérielle en rétablissant le loyer du Point info tourisme à 800 euros par mois.

Le conseil municipal approuve l'augmentation de l'Attribution de Compensation de St Quentin la poterie de 16 045 euros par an, et la diminution du loyer versé par l'OT de 16 045 euros par an.

UNANIMITE

6. Modification attribution de compensation 2017

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2017 portant modification de l'attribution de compensation,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les transferts de charges complémentaires de St Quentin la Poterie (loyer Point Info Tourisme), d'Uzès (titres sécurisés) et le transfert de charges initial de Moussac (entrée au 1^{er} janvier 2017) ;

Le conseil municipal approuve les évaluations de transferts de charges proposées par la CLECT et dit que l'attribution de compensation des communes s'appliquera pour 2017 et les années à venir.

UNANIMITE

7. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs municipaux afin de prendre en compte la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 20 heures.

UNANIMITE

8. Vente RDC immeuble Place de la Liberté

M. le Maire rappelle la vente de l'ancienne résidence des céramistes située Place de la Liberté dont une partie en rez-de-chaussée avait été conservée. La commune n'a plus d'utilité de ce local.

Le conseil approuve la vente du RDC de l'immeuble située Place de la Liberté d'une surface d'environ 20 m² pour un montant total de 25 000 €.

UNANIMITE

9. Convention d'aide technique départementale du Gard

Le conseil départemental a créé une agence départementale d'ingénierie dont la vocation est d'aider les communes dans les domaines suivants : conseil juridique et administratif, recherche de financement, montage d'opérations, information et veille réglementaire, élaboration de documents d'urbanisme, économies d'énergie.

Les communes adhérentes contribuent à hauteur de 0,50 € par habitant.

Le conseil approuve la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale.

UNANIMITE

10. Acquisition licence IV

Mme AUVERGNE est titulaire d'une licence de débits de boissons de IVème catégorie, attachée à l'établissement « Le café de France ». L'établissement ayant cessé toute activité et afin de conserver sur son territoire cette licence, le conseil approuve l'acquisition de la licence de débits de boissons de IVème catégorie pour un montant de 25 000 euros.

UNANIMITE

11. Rétrocession de concession funéraire

Les héritiers de Monsieur GAY Adrien, titulaire d'une concession perpétuelle achetée 15 février 1909, pour la somme de cent francs, sise dans le cimetière communal Route de St Victor, Allée 15, N° A13, sollicite sa rétrocession à la commune, à titre gracieux.

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,
Yvon BONZI

